

**OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**  
**BILAN/ RAPPORT D'ACTIVITE 2012**

---

Les marchés (fixes et forains) ainsi que l'occupation privative du domaine public communal sont gérés par la Régie Marchés et Droits de Place, service public local à caractère industriel et commercial, dotée de la seule autonomie financière.

A ce titre, à l'appui du Compte de Gestion et du Compte Administratif, soumis à l'approbation du Conseil, il est prévu de présenter un rapport / bilan d'activité du service pour l'exercice concerné que vous trouverez en annexe et qu'il vous est demandé d'approuver.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130629-13316-A-DE  
Date de réception préfecture : 12/07/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
08/07/2013



Gilbert ANNETTE

OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE  
BILAN/ RAPPORT D'ACTIVITE 2012

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/3-16 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ASSABY Maximilien, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Economie Marchande/ Economie Solidaire, et Consultative des Services Publics Locaux ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
(débat sans vote)**

Prend acte du bilan/ rapport d'activité 2012 de la Régie Marchés et Droits de Place.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130629-13316-B-DE  
Date de réception préfecture : 12/07/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
08/07/2013



Gilbert ANNETTE

**DG/ Développement Urbain**  
**DIRECTION ECONOMIE/ COMMERCE/ ARTISANAT**  
**Régie Marchés et Droits de Place**  
 Affaire suivie par Haroune ISSABAY  
 Tél. 0262.40.08.52

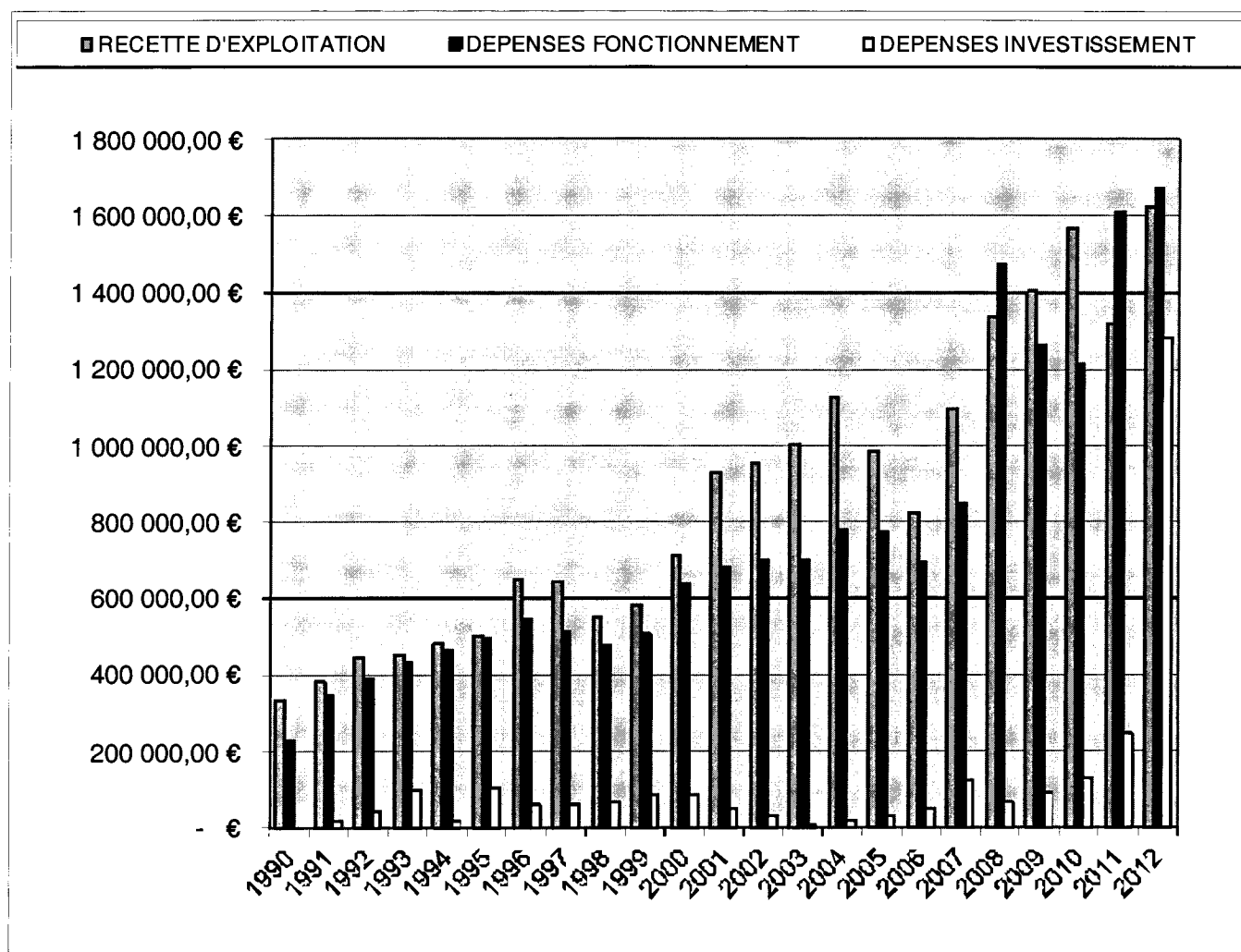
**RAPPORT D'ACTIVITE  
 DE L'EXERCICE**

Le principe de libre administration permet aux collectivités de choisir le mode de gestion de leurs services publics : aux côtés de la gestion directe ou déléguée, la création d'une régie à personnalité morale et autonomie financière ou à seule autonomie financière constitue une troisième voie. Il s'agit alors pour la collectivité de distinguer la gestion d'un service public local en confiant celle-ci à un organisme spécialement créé à cet effet, afin - notamment - d'apprécier la qualité du service dispensé et son coût.

C'est ainsi que, en application des dispositions du Décret n° 88-621 du 6 mai 1988 modifiant le Code des Communes applicables aux régies communales et relatif aux régies départementales, le Conseil Municipal créa la Régie Marchés et Droits de Place par Délibération du 24 juin 1989. Cette structure, dotée de la seule autonomie financière, a pour missions de gérer les marchés fixes et forains de la Ville ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales ; conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux services publics à caractère industriel et commercial.

L'une des caractéristiques principales des régies est de disposer d'un budget autonome, propre et distinct de celui de la collectivité de rattachement et dont l'exécution pour l'exercice 2012 se traduit par un déficit global de 458 862,20 € Sections d'Investissement et d'Exploitation confondues. Soit encore, en tenant compte des résultats des exercices antérieurs, un excédent cumulé global de 1 303 309,09 €.

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
<b>EXERCICE 2011</b>			
Report à nouveau	215 155,21 €	1 547 016,08 €	<b>1 762 171,29 €</b>
<b>EXERCICE 2012</b>			
Recettes	869 325,51 €	1 623 482,08 €	
Dépenses	1 281 333,32 €	1 670 336,47 €	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 412 007,81 €</b>	<b>- 46 854,39 €</b>	<b>- 458 862,20 €</b>
<b>Résultat cumulé de clôture</b>	<b>- 196 852,60 €</b>	<b>1 500 161,69 €</b>	<b>1 303 309,09 €</b>



NB

Les recettes et dépenses prises en compte dans ce tableau incluent les redevances perçues pour le compte de la Ville à l'occasion des braderies et Journées Commerciales et qui sont ensuite reversées au budget général ; il est à noter qu'en 1998 et 1999 les braderies et journées Commerciales n'ont pas eu lieu ; et qu'en 2005, 2006 et 2007 seules la braderie commerciale a été organisée.

	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012
Recettes d'exploitation	1 567 563,68 €	1 320 107,84 €	1 623 482,08 €
Dépenses d'exploitation	1 211 312,16 €	1 609 051,34 €	1 670 336,47 €
Dépenses d'investissement	131 689,58 €	244 955,93 €	1 281 333,32 €

En 2012, les recettes d'exploitation ont augmenté. En effet, elles ont connu une augmentation de 22,98 % de 2011 à 2012, contre une diminution de 15,786 % de 2010 à 2011.

Les dépenses de fonctionnement ont quant à elles progressé de 3,81 % de 2011 à 2012.

Les dépenses d'investissement ont augmenté de 423,09 % de 2011 à 2012.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130629-13316-C-DE  
Date de réception préfecture : 12/07/2013

	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012
Dépenses ordinaires	431 146,18 €	634 673,35 €	969 642,93 €
Charges de personnel	554 389,40 €	614 822,70 €	642 781,87 €
Autres dépenses exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements	57 939,03 €	58 763,50 €	57 181,24 €
Total des dépenses	1 201 696,53 €	1 409 845,95 €	1 669 606,04 €

L'évolution des principaux postes de charges a été la suivante :

- dépenses ordinaires : hausse de 52,78 % de 2011 à 2012, contre une hausse de 47,21 % de 2010 à 2011;
- charges de personnel : hausse de 4,55 % de 2011 à 2012, contre une hausse de 10,90 % de 2010 à 2011;

Pour l'année 2012, la Régie Marchés et Droits de Place a réalisé plusieurs actions.

### Marchés forains

Nous avons engagé la réflexion sur la mise aux normes du marché forain des Camélias, en partenariat avec le Plan de Rénovation Urbaine. Par ailleurs, la Régie a élaboré le règlement des marchés fixes et forains.

### Manifestations exceptionnelles

Il y a eu un développement des manifestations commerciales (braderie commerciale, journées commerciales). Le Service a également consolidé le marché de nuit. Une amélioration a été portée concernant les procédures de demande d'emplacement sur les manifestations exceptionnelles et sur le Domaine Public.

Concernant les terrasses de café, le Service a mené une action pour inciter les commerçants à améliorer leur terrasse afin qu'elles soient plus attractives, ceci pour valoriser et dynamiser le centre-ville.

### Petit Marché

Des études ont été réalisées préalablement à la réhabilitation de la partie fruits et légumes.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130629-13316-C-DE  
Date de réception préfecture : 12/07/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
08/07/2013  
  
Gilbert ANNETTE